

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 20 JUIN 2022

SÉANCE OUVERTE A 19 H 00

Présent-e-s :

- M. Ludovic ZBINDEN, Président
- Mmes Delfina GUARDIOLA, Nathalie HENRIOD, Nassima LAGROUNI, Irène MAIO, Véronique MOULLET-BOUCHARDY
- MM. Jonathan CHRISTIN, Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Pascal RAEMY

Exécutif :

- M. Dominique NOVELLE, Maire
- Mme Christine RAMBACH, adjointe
- M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Excusé :

- M. Bertrand FUMEAUX

Procès-verbal :

- Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. PRESTATION DE SERMENT DE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE MADAME NASSIMA LAGROUNI EN COURS DE LÉGISLATURE
- II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2022
- III. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S
- V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DE MADAME NASSIMA LAGROUNI AU SEIN DES COMMISSIONS
- VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »
- VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE
- VIII. MOTIONS
- IX. QUESTIONS ET DIVERS

Le Président souhaite la bienvenue et c'est avec beaucoup de plaisir qu'il préside pour la première fois le Conseil municipal, excuse Monsieur FUMEAUX, salue, dans le public, la présence de notre ancienne Conseillère municipale Madame SIGAM.

Monsieur PHILIPP rejoint en cours de séance.

I. PRESTATION DE SERMENT DE LA NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE MADAME NASSIMA LAGROUNI EN COURS DE LÉGISLATURE

vu la démission de Madame Bansoa SIGAM,

vu l'acceptation du mandat de Conseillère municipale par Madame Nassima LAGROUNI,

vu la lettre de la Chancellerie d'État, service des votations et élections, du 12 mai 2022,

conformément à l'art. 8, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Le Président demande à l'assemblée de se lever. Il s'adresse à Madame Nassima LAGROUNI et donne lecture du serment :

*« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
d'obéir à la Constitution et aux lois, et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Madame LAGROUNI lève la main droite et répond *je le promets*.

Il a été procédé par Monsieur Ludovic ZBINDEN, Président, en présence du Conseil municipal réuni en séance du 20 juin 2022, à l'assermentation de Madame Nassima LAGROUNI, nouvelle Conseillère municipale remplaçant Madame Bansoa SIGAM.

C'est avec plaisir Madame LAGROUNI rejoint le Conseil municipal et elle se réjouit de participer à l'avenir de la Commune.

II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2022

Le Président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le Président demande aux membres du Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 11 mai 2022.

9 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame LAGROUNI et Monsieur NODA GONZALEZ absents lors de la séance du 11 mai 2022).

19h04 – Monsieur PHILIPP rejoint la séance.

III. RAPPORTS DE COMMISSIONS

Le Président passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission école, petite enfance

Monsieur CHRISTIN informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 10 mai 2022 à 20h00 et les points suivants ont été traités :

Fête des promotions

La première partie de la séance, à laquelle étaient invités les partenaires (l'école, l'Amicale des pompiers d'Aire-la-Ville et le responsable des bâtiments), était dédiée à l'organisation de la fête des promotions.

Celle-ci aura lieu le 1^{er} juillet 2022, de 17h30 à 1h00.

Durant la journée, les élèves de l'école assisteront à un spectacle, s'amuseront sur les châteaux gonflables et recevront une glace artisanale.

Concernant les festivités en soirée, durant lesquelles nous pourrons enfin tous nous retrouver, la caisse et la buvette ouvriront à 17h30 et la partie officielle aura lieu de 18h30 à 19h30.

Fondation d'intérêt public communal pour les structures d'accueil préscolaire à Confignon et Aire-la-Ville

Le bureau du Conseil ainsi que le Conseil de Fondation se sont réunis à plusieurs reprises, notamment dans le but de réviser les règlements des crèches de Confignon et d'Aire-la-Ville.

Divers

Monsieur ZBINDEN informe qu'un projet de loi intitulé « pour garantir la gratuité des sorties et camps scolaires à l'école obligatoire » modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP C 1 10) a été adopté par le Grand Conseil le 25 février 2022. Les Communes sont en attente d'informations du Canton et de la modification de la loi du DIP pour la prise en charge des coûts.

Commission sports, loisirs, mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le mardi 17 mai 2022 à 20h00 et les points suivants ont été traités :

Électromobilité

Les informations ont été obtenues auprès des différents acteurs du dossier :

- Les services industriels de Genève, qui ont confirmé leur offre de prix et leurs conditions
- L'office cantonal des transports, qui a émis un avis peu favorable au fait de dédier 2 places à l'électromobilité devant la salle polyvalente
- L'office cantonal des véhicules, qui a informé qu'actuellement 6 véhicules électriques sont immatriculés à Aire-la-Ville et 42 hybrides
- La Commune, qui informe avoir versé 11 subventions cantonales pour l'installation de bornes à des propriétaires

Selon ces informations et après discussions, la commission a voté à l'unanimité des membres que l'Exécutif respecte la volonté de la commission d'inclure une borne électrique pour 2 places de parking dans le cadre de l'élaboration du plan de mobilité communal, qui devrait voir le jour à l'horizon 2024.

Divers

- Petit court de tennis : une réfection du court de tennis sera mise au budget 2023 pour une réalisation au printemps. Ces travaux comprendraient l'installation de poteaux permettant de régler la hauteur de filet et offrir ainsi la pratique d'autres sports comme le badminton, ainsi que la réfection du sol et des marquages. Les grillages d'enceinte seront peut-être également remis en état.
- Padel : la Commune a reçu une offre pour l'installation d'un terrain de padel. En raison du coût et de notion d'exclusivité, ce projet n'a pas été retenu.

Commission routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP informe que la commission routes, déchets, espaces verts s'est réunie le mardi 7 juin 2022 à 20h00. Les points suivants ont été traités :

Dénomination de voies

Comme expliqué lors de la dernière séance du Conseil municipal, la Commune a été interpellée par le Canton afin d'officialiser la dénomination de deux voies, dont le chemin des Aspergettes.

La population sera invitée, dans la prochaine édition du bulletin d'information du mois de septembre, à faire des propositions de noms pour la partie du chemin qui se sépare et rejoint le chemin des Trois-Nants.

Pour l'instant, 4 propositions ont été faites. Dans un deuxième temps, la commission routes, déchets, espaces verts proposera 2 dénominations qui seront soumises au vote du Conseil municipal dans le cadre d'une résolution.

Finalement, le dossier pourra être remis au Canton pour validation.

Budget 2023 : propositions

Monsieur NOVELLE a soumis aux membres de la commission les propositions de travaux à prévoir au budget 2023. Les devis vont être demandés auprès des prestataires en vue de la prochaine séance du mois d'août.

Divers

- Poste de responsable des espaces extérieurs : Monsieur NOVELLE a informé les membres de la commission que la Commune souhaite augmenter le taux d'activité du poste de responsable des espaces extérieurs de 60 à 100% en 2023. En effet, durant ces 3 premiers mois, l'Exécutif s'est rendu compte que le temps prévu pour réaliser l'entièreté du cahier des charges ainsi que les missions supplémentaires est largement insuffisant.

Le Président remercie pour les rapports.

IV. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

Le Président prend la parole.

Association des communes genevoises (ACG)

- Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal d'entrée en force de la décision prise lors de l'Assemblée générale du 6 avril 2022. Les documents sont disponibles sur le CMNet.

Le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE.

Rapport administratif 2021

Chaque membre du Conseil municipal a trouvé à sa place le rapport administratif 2021. La version numérique sera disponible sur le site internet.

Commission des finances

Informe les commissaires concernés que la date de la prochaine séance a été déplacée du 20 au 19 octobre 2022.

Bons de solidarité

Le Conseil municipal a voté une délibération en juin 2021, suite à la motion proposée par Monsieur ZBINDEN. Pour information, 436 bons ont été envoyés aux foyers de la Commune. A ce jour, 223 bons ont été utilisés (l'Épi 78, la buvette de la zone sportive 23, le Café du Levant 97 et le domaine de l'Esise 25). Nous pouvons constater que la moitié de la population n'a pas encore utilisé son bon valable jusqu'à la fin du mois juin 2022.

Le Président passe la parole à Madame RAMBACH

Association des communes de la Champagne pour une aide au centre de formation de Pô au Burkina

Un repas de soutien est organisé le 12 novembre 2022 à la salle communale d'Athenaz. D'autres informations suivront.

Cité de l'énergie

L'Exécutif a prévu d'inviter Madame MOSER, consultante du programme de politique énergétique et du plan d'action communal du label Cité de l'énergie, lors de la séance du Conseil municipal de septembre 2022. Cette présentation permettra de mieux appréhender le développement durable au sens large et ce que signifie ce label. Pour rappel, il a été renouvelé en 2020 pour 4 ans.

Communes et Climat

Le 9 juin 2022, le service cantonal du développement durable a organisé, à Aire-la-Ville, un des ateliers *Agriculture et Climat*. Les participants ont eu la chance de pouvoir visiter l'exploitation de l'un des 3 agriculteurs de la Commune, Monsieur Jonathan CHRISTIN, qui a pu apporter des explications sur l'agriculture de conservation. Monsieur Christophe BOSSON, autre agriculteur de la Commune, pratique également ce type de culture. Une information détaillée paraîtra dans le bulletin d'information de septembre.

Crèche

Chaque membre du Conseil municipal a reçu le carton d'invitation à l'inauguration de la crèche, le 17 septembre 2022 (11h00, partie officielle sur invitation et dès 13h00 portes ouvertes publiques).

Le Président passe la parole à Monsieur APOTHELOZ.

Plan canicule pour les aînés

La Commune n'a pas attendu les chaleurs pour mettre en route le plan canicule. Les aînés ont reçu un courrier à fin mai début juin pour leur permettre de s'inscrire auprès de l'administration pour obtenir une aide ou un lien téléphonique. Aucune inscription n'est à prendre en compte, ce qui peut permettre de considérer que la solidarité entre voisins, amis, parents ou autre fonctionne bien.

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA DÉSIGNATION DE MADAME NASSIMA LAGROUNI AU SEIN DES COMMISSIONS

Le Président demande si le document a été lu et amène des questions. Sans remarque, le Président soumet la délibération au vote.

conformément à l'art. 10, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. De désigner Madame Nassima LAGROUNI, Conseillère municipale, dans les commissions suivantes, en remplacement de Madame Bansoa SIGAM, démissionnaire :

Culture, manifestation	Présidente
École, petite enfance	membre
Naturalisation	membre
Sociale	membre

La délibération est acceptée par 11 pour, 0 contre, 0 abstention.

VI. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION « LES CHOUETTES »

Le Président demande si les documents ont été lus et amènent des questions.

Madame HENRIOD s'interroge par rapport à la présence de Monsieur Ludovic ZBINDEN au sein du Conseil de la Fondation des Chouettes et rappelle que ce dernier avait prévu de déménager au moment de sa nomination, ce qui n'a pas été le cas, et demande s'il n'y a pas de conflit d'intérêt.

Monsieur ZBINDEN passe la Présidence à Madame MOULLET-BOUCHARDY et répond à l'interrogation de Madame HENRIOD.

Pour Monsieur ZBINDEN, il n'y a pas de conflit d'intérêt, il n'est évidemment pas question d'obtenir un quelconque avantage. De plus, il rappelle qu'il y a 10 ans c'était déjà un locataire qui faisait partie du Conseil de Fondation. Au contraire, il s'agit d'une réelle plus-value pour la Fondation d'avoir un regard intérieur.

Monsieur LANZA demande pourquoi Monsieur ZBINDEN avait mis en avant cette information de déménager. En qualité de membre de la Fondation, il est susceptible de prendre des décisions et d'en être bénéficiaire.

Monsieur NOVELLE ajoute qu'au moment de sa nomination, il s'était renseigné auprès du service des affaires communales (SAFCO) qui avait confirmé qu'il n'y a aucun conflit d'intérêt excepté si des travaux devaient être entrepris dans son appartement ou si la famille de Monsieur ZBINDEN devait être directement concernée, Monsieur ZBINDEN doit alors se

récuser. Concernant les décisions liées au bien général de la Fondation, Monsieur ZBINDEN peut siéger.

À la question de Madame HENRIOD concernant l'attribution des appartements, c'est le Président avec la régie qui décident. Monsieur NOVELLE ajoute qu'il y a une liste d'attente et il n'y a aucun passe-droit.

Madame HENRIOD remercie pour la réponse, mais reste convaincue qu'il y a un conflit d'intérêt.

Sans remarque, le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE qui lit le rapport du Président de la Fondation, Monsieur Eddy STREBEL.

Monsieur le Maire,

J'ai l'avantage de vous adresser un bref compte rendu de l'exercice 2021 de la Fondation des Chouettes.

Actuellement tous les appartements, parkings et garages sont loués et nous n'avons aucun contentieux.

Tous les postes du compte pertes et profits sont quasiment au niveau de l'année précédente à l'exception des frais d'administration et divers en augmentation de CHF 21'644. -. Cette augmentation provient des honoraires et frais d'étude de tiers.

Soucieux de l'état énergétique du bâtiment Vieux-Four 2-8, le comité de la Fondation de Chouettes, après avoir procédé à une analyse très détaillée du CECB +, a mandaté Monsieur Yves HABEGGER, architecte, pour soumettre au comité trois projets de rénovation.

Pour des raisons de conflit d'intérêt M. HABEGGER a démissionné du comité et a été remplacé par Monsieur Ivan HARO.

Les comptes 2021 se soldent par un bénéfice de CHF 200'009.66 (avant amortissement de CHF 80'000.--).

Les comptes 2021 ont été vérifiés, à la demande du Conseil de Fondation et selon les statuts de la Fondation, par Eurex Audit Sari à Chêne-Bourg (voir rapport de l'organe de révision daté du 28.2.2022).

Au terme de ce bref compte rendu, je tiens à remercier la Régie Bersier pour l'excellente collaboration.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information et je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Sans remarque, le Président soumet la délibération au vote.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale les Chouettes,

vu le rapport de l'organe de révision Eurex, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 28 février 2022,

vu l'approbation des comptes 2021 par le Conseil de Fondation le 26 avril 2022 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 30 avril 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale les Chouettes.

La délibération est acceptée par 9 pour, 2 contre (Madame HENRIOD et Monsieur LANZA), 0 abstention.

VII. DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION COMMUNALE POUR LE CHAUFFAGE

Le Président demande si les documents ont été lus et amènent des questions. Sans remarque, le Président passe la parole à Monsieur NOVELLE qui lit le rapport du Président de la Fondation, Monsieur ROCH.

*Monsieur le Maire, Madame, Monsieur les Adjoints,
Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,*

L'année 2021 s'est clôturée sur une hausse de la consommation d'environ 8% par rapport à 2020, soit la plus forte consommation depuis de nombreuses années. Le chantier des trois villas à Pré-Gabet s'est soldé par un résultat positif de CHF 11'425. Le chantier des six villas au chemin des Ecrevisses a débuté en 2021 et sera terminé en 2022.

De nombreuses discussions ont eu lieu avec nos différents fournisseurs (SIG, CGC Energie SA et Cadiom SA) afin de renégocier les contrats en cours. Le prêt auprès des SIG pour les plans du réseau a été soldé début 2022. Les intérêts relatifs à ce prêt, soit CHF 19'934.00 ont été comptabilisés en 2021. Le contrat d'entretien de CGC Energie SA a été revu à la baisse depuis le 1er décembre 2021.

La révision du mode de tarification recommandée par la Cour des comptes devrait aboutir en 2022. Je tiens à remercier Messieurs BAEZA, NOVELLE et RUFFIEUX pour leur aide précieuse et qualifiée lors de ces nombreuses séances.

Aucune perturbation majeure n'est à signaler, mais dix-huit interventions pour des changements de pièces hors garantie ont dû être effectuées par l'entreprise CGC en 2021 pour un montant total de CHF 10'734.00.

Les autres postes comptables étant pratiquement inchangé, la perte finale est de CHF 3'728.00. Cette perte se compose d'un résultat d'exploitation bénéficiaire de CHF 28'205.00 et une perte financière de CHF 31'934.00.

Au niveau du bilan, le poste « disponibilités » s'élève CHF 344'879.00 car l'amortissement annuel du prêt de la Commune d'Aire-la-Ville de CHF 315'000.00 a été effectué début 2022.

Le poste « créances » comprend la consommation des clients de décembre 2021 pour CHF 124'536.00 et une participation des promoteurs du projet au chemin des Ecrevisses pour CHF 32'486.00.

Au passif, le poste « engagements courants » concerne la TVA du dernier trimestre 2021 pour CHF 10'535.00, les factures de CADIOM SA pour le mois de décembre 2021 pour CHF 62'149.00, des factures de SIG pour CHF 33'159.00 et l'amortissement annuel du prêt de la Commune d'Aire-la-Ville de CHF 315'000.00. La Fondation doit encore un montant de CHF 6'816'151.00 à la Commune. Une partie de cette dette est soumise à intérêts.

La perte cumulée depuis la création de la fondation se monte à CHF 194'554.00.

Tous les membres de la Fondation tiennent à remercier le Conseil municipal pour la subvention de CHF 40'000.00/an.

Les comptes ont été révisés par Fidusafe SA et approuvés par le Conseil de Fondation le 9 mai 2022.

Je tiens à remercier, au nom de la Fondation, Mesdames Véronique DUPERRIER et Claire SNEIDERS pour leur soutien administratif.

Je remercie également pour leur travail bénévole les membres de la Fondation, Madame Véronique MOULLET-BOUCHARDY et Messieurs René RUFFIEUX, vice-président, Dominique NOVELLE, secrétaire, Christophe NICOD, Raymond ZBINDEN et Guillermo BAEZA.

Monsieur LANZA a une question au niveau du poste 200 des passifs : pourquoi une telle différence entre 2021 et 2022. Monsieur NOVELLE répondra la prochaine séance.

Sans autre remarques, le Président soumet la délibération au vote.

vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation communale pour le chauffage,

vu le rapport de l'organe de révision Fidusafe, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 3 mai 2022,

vu l'approbation des comptes 2021 par le Conseil de Fondation le 10 mai 2022 et le rapport du Président du Conseil de Fondation du 10 mai 2022,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver les comptes 2021 de la Fondation communale pour le chauffage.

La délibération est acceptée par 9 pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur LANZA)

VIII. MOTIONS

Le Président demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Madame HENRIOD

- Poste de responsable des espaces extérieurs : fait remarquer, avec ironie, la splendeur de la décoration florale sur la commune et se réjouit de voir que le poste passerait à 100%. L'employé communal semble dépassé par la charge de travail.

Monsieur LANZA

- Suite à sa demande, Madame LAGROUNI se présente rapidement : habite Aire-la-Ville depuis 2012, a deux enfants et exerce en qualité d'avocate indépendante.

Monsieur JOYE

- Crèche – règlement : demande des précisions quant aux modifications apportées et quelles seront les conséquences pour la Commune. Le Président de la commission école, petite enfance, Monsieur CHRISTIN, informe qu'il s'agit notamment d'une augmentation de la participation des parents, dès la rentrée 2022/2023, ainsi que de petites modifications liées à l'activité interne de la crèche. Il rappelle que ce règlement est validé par la Fondation disponible sur le site de la Commune dès sa mise à jour. Madame RAMBACH ajoute qu'il y a deux modifications majeures dans le règlement de fonctionnement, qui font suite à un travail préalable effectué par la direction de la crèche ainsi que le secrétariat général de la Commune de Confignon:
 - ✓ prix de pension des parents : légère augmentation de la participation des familles, qui permet de s'aligner sur la pratique des autres communes et également de répondre en partie à l'augmentation du coût de la place à charge des collectivités.
 - ✓ parent(s) en recherche d'emploi : autre modification, soutenue par Madame RAMBACH. En effet, à ce jour, toute inscription dont un parent est en recherche d'emploi ne peut pas être prise en compte, ce qui sera été modifié.
 - ✓ adaptations de notions pédagogiques.De plus, Monsieur CHRISTIN ajoute qu'il y a eu un petit changement au niveau de l'organigramme. Il y a maintenant une seule directrice, au lieu d'une co-direction préalablement, et deux adjointes à la direction dans chaque site (Aire-la-Ville et Confignon).
- Le poste de responsable des espaces extérieurs : apprend ce soir qu'il est envisagé d'augmenter le taux d'activité et demande de détailler les raisons d'une telle augmentation de taux. Monsieur JOYE rappelle que le débat sur la création de ce poste a été compliqué et s'étonne de passer déjà de 60 à 100%. Monsieur NOVELLE informe que la commission routes, déchets et espaces verts recevra tous les éléments lors de la séance de préparation du budget 2023, qui fera son rapport et ensuite à la commission des finances décidera ou non d'intégrer cette augmentation au budget 2023. Monsieur JOYE demande que le rapport de la commission soit le plus détaillé possible afin que les autres membres du Conseil municipal soient le mieux informés. Monsieur NOVELLE ne prend pas à la légère ce dossier et donnera tous les éléments pour justifier cette hausse du taux.

Monsieur RAEMY

- Poste de responsable des espaces extérieurs : souhaite apporter des éléments aux membres de la commission routes, déchets, espaces verts qui traitera le sujet. Il rappelle sa position quant à l'internalisation. Il se pose des questions de passer de 60 à 100% après 3 mois, et se demande si un 100 % sera même suffisant. Le poste avait été présenté comme permettant d'améliorer la qualité et faire des économies. À ce jour, la qualité n'est pas au rendez-vous, le choix des fleurs n'est pas judicieux et elles sont mal entretenues. Nous avons la chance d'avoir une personnalité sur le territoire, en la personne de Monsieur MEYLAN, spécialiste en matière notamment de roses, et il aurait été intéressant de faire appel à ses services entre autres pour établir le cahier des charges et le choix d'achat des fleurs. Monsieur RAEMY demande d'être attentif au coût/surcoût et sera également attentif sur la suite du processus. Il met à disposition des photos de son quartier pour toute personne qui douterait des compétences du jardinier actuel. Monsieur RAEMY demande si la commune peut prévoir un budget d'urgence pour améliorer la décoration florale. Monsieur NOVELLE prend note.

Madame MAIO

- Propriété privée – entretien des haies/jardins : fait part que des propriétaires de son quartier n'entretiennent pas ou mal leur jardin. De quelle manière il est possible d'intervenir afin de demander au moins de nettoyer ce qui déborde sur la route. Pour Madame MAIO, il s'agit d'une incivilité. Monsieur NOVELLE précise qu'il faut interpeler la police municipale qui dénoncera le propriétaire afin qu'il se conforme à la réglementation. Madame RAMBACH rappelle qu'une information est parue dans le bulletin d'information de juin et encourage à se parler entre voisins.
À la question de Monsieur JOYE, il est précisé qu'il n'y a pas de période pour tailler les haies privées contrairement à une haie vive.

Sans autre prise de parole, le Président souhaite un bel été et de belles vacances pour celles et ceux qui en prennent. Il clôt la séance à 19h48.